



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/44/L.6
20 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 126 a) de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE : RAPPORT DU
COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET
BUDGETAIRES

Projet de décision proposé par le Président à la suite de
consultations officielles

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

L'Assemblée générale

- a) Prend acte avec satisfaction du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique 1/;
- b) Prie le Secrétaire général de transmettre le rapport du Comité consultatif aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination;
- c) Décide de communiquer le rapport du Comité consultatif au Comité des commissaires aux comptes, au Groupe de vérificateurs externes des comptes, au Comité du programme et de la coordination, à la Commission de la fonction publique internationale et au Corps commun d'inspection, pour information;

1/ A/44/711.

2p.

d) Approuve l'intention du Comité consultatif de recommencer à faire tous les deux ans des études approfondies des divers organismes des Nations Unies afin de formuler des recommandations appropriées chaque fois qu'il y a lieu;

e) Décide d'inviter le Comité consultatif à étudier la possibilité de procéder, avec les ressources disponibles, à des études approfondies des aspects administratifs et budgétaires de questions intéressant le système des Nations Unies tout entier;

f) Prend acte avec satisfaction de l'additif au rapport du Comité consultatif 2/ concernant les rapports entre le Programme alimentaire mondial, la FAO et l'ONU;

g) Prie le Secrétaire général de communiquer cet additif au Directeur général de la FAO et exprime le vœu que la Conférence de la FAO en soit saisie à sa session actuelle.
